

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE JEUDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

DIRECTION et RÉDACTION :

au Ministère d'État

ADMINISTRATION :

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

INSERTIONS :

Annonces : 0 fr. 75 la ligne.
Pour les autres insertions, ou traite de gré à gré.
S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

SOMMAIRE.**MAISON SOUVERAINE :**

Fête de S. A. S. le Prince.
Condoléances de S. A. S. le Prince Souverain à l'occasion
du décès de S. Em. le Cardinal Mercier.
Déjeuner au Palais.

PARTIE OFFICIELLE :

Loi portant fixation du Budget des Dépenses des Services
Intérieurs de l'Exercice 1926.
Décision Souveraine portant ouverture de crédits pour les
Dépenses des Services Consolidés de l'Exercice 1926.
Ordonnance Souveraine portant promotions dans l'Ordre
de Saint-Charles.
Ordonnance Souveraine portant nominations dans l'Ordre
de Saint-Charles.
Ordonnance Souveraine accordant une médaille d'honneur.
Ordonnance Souveraine accordant des médailles d'honneur.
Ordonnance Souveraine accordant des médailles d'honneur.
Décision Souveraine nommant un Conservateur du mobi-
lier du Palais.

AVIS ET COMMUNIQUÉS :

Retrait de timbres-poste.

ÉCHOS ET NOUVELLES :

Fête patronale de Sainte Devote.
Société des Conférences. — La Mode, par M. Abel Bon-
nard ; La France aux Antilles, par M. Pauchard.
Etat des jugements du Tribunal Correctionnel.

LA VIE ARTISTIQUE :

Théâtre de Monte-Carlo. — Six personnages en quête
d'auteur ; On ne badine pas avec l'amour ; Gringoire.

Annexe au « Journal de Monaco » :

CONSEIL NATIONAL. — Compte rendu de la séance du
28 décembre 1925.

MAISON SOUVERAINE

La fête de S. A. S. le Prince n'a pu, en raison du deuil de la Famille Souveraine, être célébrée à la date habituelle. Elle a été reportée au dimanche 24 janvier. Son éclat n'a pas été moindre que celui des solennités précédentes et la population, monégasque aussi bien qu'étrangère, a manifesté avec une chaleureuse unanimité ses sentiments de loyalisme et de dévouement attachement à l'égard du Prince régnant et de la Dynastie.

Dès vendredi matin, M. le Maire de Monaco a présidé à la répartition des libéralités que S. A. S. le Prince avait daigné le charger de remettre de Sa part aux œuvres de bienfaisance de la Principauté. Selon les volontés du Prince, 400 francs ont été attribués à l'Orphelinat de jeunes filles, 300 francs à l'Orphelinat de garçons, 300 francs à l'Orphelinat des Dominicaines, 300 francs à l'Hôpital, 200 francs aux Sœurs de Bon-Secours et 3.500 francs aux indigents habituellement secourus par le Bureau de Bienfaisance et la Société de Saint-Vincent-de-Paul.

Dans la matinée du même jour, Son Altesse Sérénissime a tenu à remettre Elle-même les insignes de Commandeur de l'Ordre de Saint-Charles à M. le Conseiller privé Adol-

phe Fuhrmeister, Chef de Son Cabinet civil, et la croix de Chevalier à M. Alexandre Mélin, Son Secrétaire particulier.

Le lendemain matin, le Prince a également remis la croix de Chevalier à M. Frédéric Tixier, Lieutenant à la Compagnie des Sapeurs-Pompiers, et à M. Julien Médecin, Architecte du Pavillon de Monaco à l'Exposition des Arts décoratifs et industriels modernes.

Le soir, les rues de la ville de Monaco ont été brillamment illuminées. Des rampes lumineuses dessinaient dans la nuit l'architecture du Palais Princier ainsi que les façades de l'Hôtel du Gouvernement, de la Mairie et du siège des Administrations publiques.

S. A. S. le Prince a offert un dîner en l'honneur des Représentants élus de la population monégasque.

S. A. S. le Prince Pierre, M. le Duc de Richelieu, fils de la feu Princesse Douairière, et M. le Comte de la Rochefoucauld, Son gendre, assistaient à ce dîner.

S. A. S. la Princesse Héritière, légèrement souffrante, avait dû S'abstenir.

Son Altesse Sérénissime avait à Sa droite : M. le Duc de Richelieu ; M^{me} la Comtesse Gastaldi, Dame d'honneur ; MM. Théophile Gastaud, Adjoint au Maire ; Paul Cioco, V. Bonafède, Conseillers nationaux ; B. Gastaud, Conseiller communal ; Général Roubert, premier Aide de camp.

A la gauche du Souverain se trouvaient : le Comte Gabriel de la Rochefoucauld ; MM. Alexandre Médecin, Maire de Monaco ; Louis Bellando de Castro, Henri Marquet, Conseillers nationaux ; J.-B. Rapaire, Georges Sangiorgio, Conseillers communaux ; le Conseiller privé A. Fuhrmeister, Chef du Cabinet civil.

S. A. S. le Prince Pierre avait à Sa droite : MM. Eugène Marquet, Président du Conseil National ; D^r Jean Marsan, Vice-Président ; Devissi, Joseph Crovetto, Conseillers nationaux ; François Otto, Albert Scotto, Conseillers communaux ; Bord de Pierrefitte, Chambellan de S. A. S. le Prince Souverain.

A la gauche du Prince Pierre avaient pris place : M^{gr} Lesage ; MM. Pierre Jioffredy, Adjoint au Maire ; Michel Fontana, Adolphe Olivié, Conseillers nationaux ; Paul Bergeaud, Georges Rapaire, Conseillers communaux.

Après le dîner, Leurs Altesse Sérénissimes et Leurs invités ont assisté, des fenêtres du Salon des Glaces, au défilé de la traditionnelle retraite aux flambeaux et à la sérénade donnée sur la place du Palais par la Musique Municipale, la Société Philharmonique et la Renaissance de Nice.

L'Hymne Monégasque a été joué à l'apparition de Leurs Altesse Sérénissimes vers Les-

quelles la foule qui emplissait la place a poussé de chaleureux vivats.

Le dimanche matin, des salves d'artillerie ont annoncé la solennité du jour.

Les couleurs monégasques et les drapeaux des nations amies flottaient à toutes les fenêtres. Les yachts ancrés dans le port avaient arboré le grand pavois.

A dix heures et demie, S. Exc. M. le Ministre d'État, en uniforme, entouré de MM. Gallèpe, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur, et H. Mauran, Secrétaire Général du Ministère d'État, remet, dans son cabinet, les insignes de Chevalier de l'Ordre de Saint-Charles à M. Francis Micol, Avocat au Barreau de Nice, Avocat de l'Administration des Domaines de la Principauté ; puis, en présence de M. le Maire, la Médaille d'honneur de 1^{re} Classe à M. Claude Denojean, grand mutilé de guerre, Inspecteur de la répression des fraudes et Inspecteur de la Police Municipale ; la Médaille d'honneur de 1^{re} Classe au Secrétaire de Police Joseph Giuge ; la Médaille d'honneur de 2^e Classe à MM. Charles Vatrican, Président de Société sportive ; Jules Auloni et Paul Pilot, Sous-Brigadiers de Police ; Marcel Delfino, jardinier, gardien du Pavillon de la Principauté à l'Exposition Internationale des Arts décoratifs et industriels modernes de Paris.

A 11 heures moins le quart, les personnalités officielles se réunissent dans les salons de l'Hôtel du Gouvernement, élégamment décorés de fleurs et de massifs de plantes vertes.

Peu d'instants après, le cortège se forme et se rend à la Cathédrale, précédé par la Musique Municipale et escorté par un piquet de Carabiniers en grande tenue.

Les magistrats en robe, également escortés par les Carabiniers, se dirigent, de leur côté, du Palais de Justice vers l'Église métropolitaine.

Les personnalités officielles viennent occuper les places qui leur ont été réservées.

Une foule considérable et recueillie est massée dans le bas de la grande nef et sur les bas-côtés.

Des massifs de plantes vertes, de drapeaux et d'oriflammes décorent l'intérieur du vaste édifice.

A 11 heures précises, S. A. S. le Prince Souverain, LL. AA. SS. la Princesse Héritière et le Prince Pierre sortent du Palais salués par une salve de 21 coups de canon. Le poste des Carabiniers rend les honneurs à Leurs Altesse Sérénissimes.

S. A. S. le Prince Louis II, portant sur l'uniforme de Général français, le grand cordon et la plaque de Grand Maître de Son Ordre et la plaque de Grand-Croix de la Légion d'Honneur ainsi que les Croix de Guerre française et belge, est reçu sur le seuil de la Cathédrale par S. G. M^{gr} l'Évêque entouré du Chapitre et du clergé diocésain.

S. A. S. la Princesse Héréditaire porte le grand cordon de l'Ordre de Saint-Charles, ainsi que les insignes de la Légion d'Honneur et de plusieurs ordres étrangers.

S. A. S. le Prince Pierre porte également le grand cordon de Saint-Charles.

M^{me} la Comtesse Gastaldi, Dame d'honneur de la Princesse Héréditaire, M. le Conseiller privé Fuhrmeister, Chef du Cabinet civil, et M. Bord de Pierrefitte, Chambellan du Prince Souverain, accompagnent Leurs Altesses Sérénissimes qui sont attendues sous le porche par M^{me} Jean Bartholoni, Dame d'honneur de la Princesse Héréditaire, et par le Général Roubert, premier Aide de camp du Prince Souverain.

Pendant que Leurs Altesses Sérénissimes gravissent les degrés, les honneurs Leur sont rendus par la Compagnie des Carabiniers sous les ordres du Capitaine de Serres de Mesplès. Les clairons sonnent « Aux Champs » et la Musique Municipale exécute l'*Hymne Monégasque*.

M^{sr} Clément, portant la mitre en or qui a été offerte à Sa Grandeur par S. A. S. la Princesse Héréditaire, présente l'eau bénite, puis conduit Leurs Altesses avec le cérémonial accoutumé aux places qui ont été disposées pour Elles dans le chœur.

Le Prince Souverain prend place sur une estrade dressée en face du trône épiscopal, ayant à Sa droite S. A. S. la Princesse Héréditaire et, à Sa gauche, S. A. S. le Prince Pierre.

Légerement en retrait se trouvent M^{me} la Comtesse Gastaldi et M^{me} Jean Bartholoni, Dames d'honneur, M. le Général Roubert et M. le Lieutenant-Colonel Alban Gastaldi, Aides de camp.

Derrière Leurs Altesses Sérénissimes, les armoiries princières se détachent sur un velum de velours grenat, frangé d'or.

LL. AA. SS. la Princesse Antoinette et le Prince Rainier, accompagnés de Leur Nurse, ont entendu l'office religieux au milieu de l'assistance qui remplissait la grande nef.

A droite du chœur et tout en haut de la nef, deux fauteuils avec prie-Dieu sont occupés par M. le Duc Armand de Richelieu et par le Comte Gabriel de la Rochefoucauld.

Aux places voisines se tiennent les Membres de la Maison de S. A. S. le Prince : MM. le Conseiller privé Fuhrmeister, Chef du Cabinet Civil et du Secrétariat particulier du Prince; L.-H. Labande, Conservateur des Archives et de la Bibliothèque du Palais; Bord de Pierrefitte, Chambellan du Prince; Alexandre Mélin, Secrétaire particulier du Souverain; Paul Noghès, Secrétaire particulier de la Princesse Héréditaire et du Prince Pierre; D^r Boyer, Médecin du Prince; Ash, Chirurgien-dentiste; Jehin, Maître de Chapelle du Prince; Sauve, Archiviste adjoint; F. Aurégia, Conservateur du Palais.

Sur le même alignement se trouvent les sièges réservés aux invités de la Famille Souveraine. Ils sont occupés par M^{mes} la Comtesse Cahen d'Anvers, Douine, Hériot, Marquise de Rabar, Comtesse de Louvencourt; Marquis de Rabar, M. de Saint-Senoch; M^{mes} Roubert, Alex. Mélin et Ash; M^{lles} Blanchy, Roubert; M^{mes} F. Aurégia et Sauve.

S. Exc. M. le Ministre d'Etat prend place dans le milieu du transept ayant à sa droite : M. E. Marquet, Président du Conseil National; S. A. le Prince Mirza Riza Khan, Grand-Croix de l'Ordre de Saint-Charles; MM. Gallépe et

Butavand, Conseillers de Gouvernement; Lagouëlle, Directeur du Contentieux et des Etudes Législatives; Alex. Médecin, Maire de Monaco; Henri Mauran, Secrétaire Général du Ministère d'Etat; Maurice Canu, Adjoint au Directeur des Relations Extérieures.

A gauche du Ministre d'Etat on remarque : MM. le Secrétaire d'Etat Roussel, Président du Conseil d'Etat, Directeur des Services Judiciaires et des Relations Extérieures; le D^r Richard, Grand Officier de l'Ordre de Saint-Charles; Allain, Vice-Président du Conseil d'Etat et Procureur Général; R. Audibert, Premier Président, et J. Maurel, Vice-Président de la Cour d'Appel; Bertoni, Conseiller d'Etat, Directeur de l'Enregistrement.

A gauche du chœur ont pris place les Membres du Corps Consulaire en uniforme, ainsi que l'Amiral Niblack, Président du Bureau Hydrographique international, en uniforme, et l'Amiral Phaff, Directeur.

Dans la nef centrale ont pris place, suivant l'ordre des préséances, le Vice-Président et les Membres du Conseil National, le Corps Judiciaire en robe, les Adjointes et les Membres du Conseil Communal, le Président et les Membres de la Chambre Consultative des Intérêts Economiques, le Secrétariat du Gouvernement, le Directeur et le Personnel enseignant du Lycée, en robe, la Sûreté Publique, les Services du Département des Finances et du Département des Travaux Publics, les Services mixtes, hospitaliers, de bienfaisance et d'assistance, les Membres des Comités et des Commissions administratives, les décorés de l'Ordre de Saint-Charles, les délégations des Colonies étrangères, des Communautés religieuses, des écoles, pensionnats, orphelinats.

La Société des Bains de Mer était représentée par MM. Fleury, Vice-Président du Conseil d'Administration; Séneron, Castra et Peytral, Directeurs.

Les chanoines, les membres du clergé et des congrégations occupaient les stalles du chœur.

La messe basse a été célébrée par S. G. M^{sr} Clément, assisté des Chanoines Delpech, Curé de la Cathédrale, et Durand.

Au cours de la cérémonie, la Maîtrise et le chœur des orphelines ont exécuté, sous la direction de M^{sr} Perruchot, des psaumes de Mendelssohn, C. Franck, un hymne de Berlioz et le *Te Deum* de Molitor.

A l'élévation, les Carabiniers ont présenté les armes, tandis que les clairons sonnaient « Aux Champs ! »

Dans le chœur, les Scouts rendaient les honneurs.

Après le *Te Deum* d'action de grâces entonné par S. G. M^{sr} l'Evêque et chanté par la Maîtrise et le Chœur des orphelines, Leurs Altesses Sérénissimes sont reconduites jusqu'au seuil de la Cathédrale avec le même cérémonial qu'à Leur arrivée. La Compagnie des Carabiniers et les Scouts ont rendus les honneurs. La Musique Municipale a exécuté l'*Hymne Monégasque*.

A l'entrée du Palais, les honneurs ont de nouveau été rendus par le poste de garde.

Le cortège officiel s'est reformé sur le parvis de la Cathédrale et s'est dirigé vers la place du Palais, où devait avoir lieu la revue des Carabiniers et des Sapeurs-Pompiers.

En arrivant, toutes les personnalités sont allées s'inscrire sur les registres déposés au Palais.

La revue a ensuite commencé.

Leurs Altesses Sérénissimes, entourées de Leurs invités et des membres de Leur Maison, en ont suivi les différentes phases des fenêtres du Salon des Glaces. A une fenêtre du premier étage, on remarquait LL. AA. SS. la Princesse Antoinette et le Prince Rainier.

Les Compagnies, sous les ordres du Capitaine de Serres de Mesplès, ont rendu les honneurs à l'Etendard princier. Puis, S. Exc. le Ministre d'Etat, accompagné du Général Roubert, Commandant Supérieur, et du Capitaine Rafin, commandant les Sapeurs-Pompiers, a traversé la place et, après s'être découvert devant l'Etendard princier, a passé la revue d'honneur.

Le Général Roubert a fait ensuite ouvrir le ban et, par ordre de S. A. S. le Prince, a remis la Médaille d'honneur de 2^e Classe à l'Adjudant Gaston Devente et au Sergent-Major Charles Pelletier, des Sapeurs-Pompiers; aux Carabiniers Marius Bau, Robert Franco et Joseph Roustan. S. Exc. le Ministre d'Etat serre la main aux nouveaux médaillés qu'il félicite, puis, accompagné du Général Roubert et du Capitaine Rafin, rejoint le groupe officiel devant la porte du Palais pour assister au défilé. Les Compagnies ont passé dans un ordre parfait.

La cérémonie est terminée. Le Capitaine de Serres de Mesplès commande le « Salut au Drapeau »; l'Etendard princier est reconduit au Palais par sa garde d'honneur.

Le cortège gagne ensuite l'Hôtel du Gouvernement. Sur la place, S. Exc. le Ministre d'Etat remercie de leur concours la Musique Municipale et son chef.

Un déjeuner par petites tables a été servi à midi et demi dans les salons de l'Hôtel du Gouvernement.

Dans la salle du Conseil d'Etat, décorée des armoiries princières et de trophées de drapeaux, le portrait officiel du Prince avait été placé sur une tenture de velours cramoisi frangée d'or, au milieu du panneau central.

La table d'honneur était présidée par le Ministre d'Etat. Son Excellence avait à sa droite : MM. le Baron Pieyre, Consul Général de France; le D^r Richard, Grand Officier de Saint-Charles; Gallépe, Conseiller de Gouvernement; Mauran, Secrétaire Général du Ministère d'Etat; Bertoni, Conseiller d'Etat; le D^r Vivant, Président de la Chambre Consultative.

A la gauche du Ministre, étaient placés : S. G. M^{sr} Clément, Evêque de Monaco; Allain, Vice-Président du Conseil d'Etat; Butavand, Conseiller de Gouvernement; R. Audibert, Premier Président de la Cour d'Appel; D^r Marsan, Vice-Président du Conseil National; G. Fleury, Vice-Président du Conseil d'Administration de la Société des Bains de Mer.

En face du Ministre d'Etat, se trouvaient : M. E. Marquet, Président du Conseil National, ayant à sa droite : MM. le Secrétaire d'Etat Roussel; Pittalis, Consul d'Italie; Lagouëlle et Labande, Conseillers d'Etat; le Général Roubert; de With, Consul des Pays-Bas; Delpierre, Président du Conseil d'Administration de la Société des Bains de Mer.

A la gauche du Président du Conseil National avaient pris place : S. A. le Prince Mirza Riza Khan, Grand-Croix de l'Ordre de Saint-Charles; W. Keogh, Consul d'Angleterre; Alexandre Médecin, Maire de Monaco; J. Maurel, Vice-Président de la Cour d'Appel; M^{sr} Perruchot, Vicaire Général; René Léon, Administrateur-Délégué de la Société des Bains de Mer.

Au champagne, S. Exc. le Ministre d'Etat, après avoir rappelé la gratitude qu'il a conservée

des témoignages de sympathie reçus dans ces mêmes lieux en de récentes et douloureuses circonstances, remercie de leur présence les élus monégasques, les dignitaires, fonctionnaires, magistrats et les représentants des Colonies étrangères qui l'entourent. Il invite les convives à lever leur verre en l'honneur de S. A. S. le Prince Souverain, de LL. AA. SS. la Princesse Héréditaire et le Prince Pierre, de LL. AA. SS. la Princesse Antoinette et le Prince Rainier. Il boit à la prospérité de la Principauté indissolublement liée à celle de la Famille Souveraine.

Le Ministre adresse ensuite ses remerciements au Consul Général de France, au Consul d'Italie, au Consul d'Angleterre, au Consul des Pays-Bas, aux Consuls Généraux et Consuls accrédités et porte la santé des Souverains et Chefs d'Etat des pays qu'ils représentent.

Des applaudissements unanimes soulignent les paroles du Ministre. Puis l'orchestre, qui s'est fait entendre au cours du repas, exécute l'*Hymne Monégasque* qui est écouté debout par toute l'assistance.

Dans l'après-midi, malgré le temps pluvieux, la Société Philharmonique a donné un concert sur la place du Palais.

Un goûter a été offert dans les jardins du Prince à plus de 500 enfants des trois orphelins, des asiles et des écoles primaires de la Principauté, sous la conduite de leurs maîtres. LL. AA. SS. la Princesse Antoinette et le Prince Rainier ont fait Eux-mêmes la distribution des gâteaux et des bonbons. Les petites filles des écoles ont remis à M^{me} la Comtesse Gastaldi un bouquet destiné à S. A. S. la Princesse Antoinette.

S. A. S. le Prince Souverain a daigné faire une apparition de quelques instants dans cette réunion et a pris plaisir à distribuer Lui-même des friandises.

M^{me} la Comtesse Gastaldi, le Général Roubert et M. Alexandre Noghès ont veillé à la parfaite réussite de cette fête enfantine.

A Monte-Carlo, un concert a eu lieu au kiosque des Terrasses où se sont fait successivement applaudir la Musique Municipale, la chorale l'Avenir et la Palladienne.

En raison du mauvais temps, la fête de nuit a été remise. Seule, la représentation de gala a pu avoir lieu.

A 22 heures précises, S. A. S. le Prince Souverain en uniforme, LL. AA. SS. la Princesse Héréditaire et le Prince Pierre ont fait Leur entrée, entourés de Leurs invités et des membres de Leur Maison. Leurs Altesses ont été saluées par l'*Hymne Monégasque* que l'assistance, tournée vers la loge Princièrè, a écouté debout et chaleureusement applaudi.

Le Prince Louis II a pris place, ayant à Sa droite, S. A. S. la Princesse Héréditaire et M. Eugène Marquet, Président du Conseil National; à Sa gauche, S. A. S. le Prince Pierre et M^{me} A. Médecin, femme du Maire de Monaco. Aux autres rangs on remarquait: M^{me} la Comtesse Gastaldi et M^{me} Jean Bartholoni, Dames d'honneur; M. A. Médecin; M. le Conseiller privé Fuhrmeister; M. le Général Roubert; M. Bord de Pierrefitte, Chambellan du Prince, et M^{lle} Christiane Bartholoni.

S. Exc. le Ministre recevait dans sa loge M. le Consul Général de France et M. le Consul d'Italie.

Dans la loge de la Municipalité on notait

M. le Vice-Président du Conseil National et M^{me} Marsan.

Les autres loges ainsi que les fauteuils étaient occupés par une assistance des plus élégantes où l'on remarquait, outre les personnalités officielles, de nombreuses notabilités de la région et des Colonies étrangères.

Le spectacle comportait le ballet *Le Lac des Cygnes* de Tchaikowsky, donné par la troupe des ballets russes. L'orchestre était dirigé par M. Scotto. Ce spectacle fut très apprécié.

A Leur sortie du théâtre, Leurs Altesses Sérénissimes ont été respectueusement saluées par la foule qui se pressait aux abords du Casino brillamment illuminés.

La fête de nuit qui avait dû être renvoyée dimanche, en raison du mauvais temps, a eu lieu hier.

Après un beau concert donné par la Société Philharmonique, un superbe feu d'artifice a été tiré au fort Antoine.

S. A. S. le Prince Souverain, LL. AA. SS. la Princesse Héréditaire et le Prince Pierre ont daigné assister à ce spectacle d'une tribune spécialement édiflée pour Leurs Altesses sur les terrasses de Monte-Carlo.

De nombreuses personnalités occupaient les autres tribunes.

La Musique Municipale s'est fait entendre pendant la durée du feu d'artifice.

Dès que le Prince Souverain a eu connaissance de la mort de S. Em. le Cardinal Mercier, Archevêque de Malines, Primat de Belgique, Son Altesse Sérénissime a adressé Ses condoléances à S. M. le Roi des Belges.

S. A. S. le Prince Souverain a reçu à déjeuner, hier à midi et demi, LL. GG. M^{gr} l'Evêque de Monaco, M^{gr} l'Evêque auxiliaire de Nice et le T. R. P. Abbé mitré de Lérins.

LL. AA. SS. la Princesse Héréditaire et le Prince Pierre assistaient à ce déjeuner.

PARTIE OFFICIELLE

LOIS *

LOI portant fixation du Budget des Dépenses des Services Intérieurs de l'Exercice 1926.

N° 94.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons sanctionné et sanctionnons la loi dont la teneur suit, que le Conseil National a adoptée.

ARTICLE I.

Des crédits sont ouverts pour les Dépenses du Budget des Services Intérieurs de l'Exercice 1926, conformément au Tableau figurant à l'article 2 ci-après :

Ces crédits s'appliquent :

1° aux Dépenses Ordinaires pour . . .	4.929.060 ^{fr} »
2° aux Dépenses Extraordinaires pour . . .	1.434.000 »
Total . . .	6.363.060 ^{fr} »

(*) La loi n° 94 a été promulguée à l'audience du Tribunal Civil du 28 janvier 1926.

ART. II.

TABLEAU PAR CHAPITRE DES DÉPENSES DES SERVICES INTÉRIEURS DE L'EXERCICE 1926.

Chapitres.	Dépenses Ordinaires :	
I. Conseil National		40 355 ^{fr} »
II. Travaux Publics :		
1° Voirie	304.060 »	
2° Services annexes	5.850 »	
3° Bâtiments Domaniaux	270.400 »	
4° Service d'Electricité	62.200 »	
5° Service du Mobilier et Inventaires	32.340 »	
		671.850 ^{fr} »
III. Service Téléphonique		456.095 ^{fr} »
IV. Instruction Publique :		
1° Lycée (Cours de Garçons)	577.575 »	
2° Lycée (Cours de Jeunes Filles)	167.950 »	
3° Bourses d'Etudes	76.000 »	
4° Ecoles (garçons et filles)	443.130 »	
5° Ecole de Dessin	24.150 »	
6° Ecole de Musique	20.600 »	
7° Musées	2.000 »	
8° Société de Conférences	30.000 »	
9° Education physique	14.990 »	
10° Cours d'adultes	12.220 »	
11° Prêts d'honneur	38.000 »	
		1.406.615 ^{fr} »
V. Services Hospitaliers et de Bienfaisance :		
1° Hôpital	1.185.335 »	
1° (bis) Dispensaire	21.000 »	
2° Orphelinat	77.350 »	
3° Asile de Saint-Pons	12.000 »	
4° Crèche et Goutte de Lait	50.000 »	
5° Bienfaisance et Prévoyance	100.000 »	
		1.445.685 ^{fr} »
Travaux du Port		118.700 »
Dépenses Communales (Excédent de dépenses ordinaires)		529.760 »
Crédit évaluatif pour relèvement général des indemnités de vie chère et de famille		260.000 »
Total des Dépenses Ordinaires		4.929.060 ^{fr} »

Chapitres.	Dépenses Extraordinaires :	
II. Travaux Publics		10.000 ^{fr} »
IV. Instruction Publique		98.700 »
V. Services Hospitaliers et de Bienfaisance :		
1° Hôpital		425.000 »
Travaux du Port		433.000 »
Cimetière (Monument aux Morts de la Grande Guerre)		100.000 »
Dépenses Communales (Extraordinaires)		347.300 »
Dépenses imprévues		20.000 »
Total des Dépenses Extraordinaires		1.434.000 ^{fr} »

La présente loi sera promulguée et exécutée comme loi de l'Etat.

Fait en Notre Palais, à Monaco, le vingt-trois janvier mil neuf cent vingt-six.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

Budget des Dépenses des Services Consolidés de l'Exercice 1926.

Par Décision, en date du 23 janvier 1926, des crédits sont ouverts pour les Dépenses des Services Consolidés, pour l'Exercice 1926, conformément au Tableau ci-après.

Ces crédits s'appliquent :

Aux Dépenses ordinaires pour . . .	8.719.644 ^{fr} 95
Aux Dépenses extraordinaires pour . . .	388.745 »
Total	9.108.386 ^{fr} 95

TABLEAU PAR CHAPITRE DES DÉPENSES DU BUDGET DES SERVICES CONSOLIDÉS POUR L'EXERCICE 1926

Chapitres.	Dépenses ordinaires :	
I. Dotations		471.400 ^{fr} »
II. Maison du Prince		321.400 »
III. Palais du Prince		723.750 »
IV. Gouvernement		654.648 60
V. Relations Extérieures		148.020 »
VI. Justice		465.160 »
VII. Cultes		249 920 »

A reporter. 3.034.298^{fr}60

VIII. Force Armée :	Report.	3.034.298fr60
1 ^o Compagnie des Carabiniers.....		834.100 »
2 ^o Compagnie des Sapeurs-Pompiers		540.056 »
IX. Marine.....		84.650 »
X. Sûreté Publique.....		1.330.744 »
XI. Monopoles d'Etat.....		278.715 »
XII. Régies.....		861.903 35
XIII. Chambre Consultative et Commissions.		16.000 »
XIV. Finances.....		777.735 »
XV. Musée et Institutions scientifiques.....		91.000 »
XVI. Gratifications, Dons, Secours.....		170.440 »
Ouverture de crédit pour le relèvement de l'indemnité de vie chère et de l'indemnité pour enfants.....		700.000 »
Total...		8.719.641fr95

Dépenses extraordinaires :		
Chapitres.		
IV. Gouvernement.....		53.290fr »
VIII. Force Armée.....		3.500 »
XIV. Finances.....		311.955 »
Dépenses imprévues.....		20.000 »
Total...		388.745fr »

ORDONNANCES SOUVERAINES

N^o 404. **LOUIS II**
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO
Avons Ordonné et Ordonnons :

Sont promus dans l'Ordre de Saint-Charles :

au grade de Commandeur :

MM. le Conseiller privé Adolphe Fuhrmeister, Chef de Notre Cabinet Civil et de Notre Secrétariat Particulier ;

Joachim Ramonet y Mendo de Figueroa, Conseiller de la Légation de Monaco à Madrid ;

au grade d'Officier :

M. le Conseiller Charles Bellando de Castro, Commissaire Général de Notre Principauté à l'Exposition Internationale des Arts décoratifs et industriels modernes de Paris.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais, à Monaco, le vingt-deux janvier mil neuf cent vingt-six.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

N^o 405. **LOUIS II**
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO
Avons Ordonné et Ordonnons :

Sont nommés Chevaliers de l'Ordre de Saint-Charles :

MM. Edmond Dalinval, Consul de Monaco à Dunkerque ;

Alexandre Mélin, Notre Secrétaire particulier ;

Frédéric Tixier, Lieutenant à la Compagnie des Sapeurs-Pompiers ;

MM. Louis Pâtissier - Bardoux, ancien Membre suppléant de Notre Conseil de Révision Judiciaire ;
Francis Micol, Avocat au Barreau de Nice et Avocat de l'Administration des Domaines de Notre Principauté ;
Augustin Cassini, Conducteur principal des Travaux publics, en retraite ;
Julien Médecin, Architecte du Pavillon de Notre Principauté à l'Exposition Internationale des Arts décoratifs et industriels modernes de Paris.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais, à Monaco, le vingt-deux janvier mil neuf cent vingt-six.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

N^o 406. **LOUIS II**
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO
Avons Ordonné et Ordonnons :

La Médaille d'Honneur de Deuxième Classe est accordée à M. Charles Vatrican, Président de Société sportive.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais, à Monaco, le vingt-deux janvier mil neuf cent vingt-six.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

N^o 407. **LOUIS II**
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO
Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE PREMIER.

La Médaille d'Honneur de Première Classe est accordée aux sieurs :

Denojean Claude, Inspecteur de la répression des fraudes ;

Giuge Joseph, Secrétaire de Police.

ART. 2.

La Médaille d'Honneur de Deuxième Classe est accordée aux sieurs :

Devente Gaston, Adjudant à la Compagnie des Sapeurs-Pompiers ;

Pelletier Charles, Sergent-major à la Compagnie des Sapeurs-Pompiers ;

Auloni Jules, Sous-Brigadier de Police ;

Pilot Paul, Sous-Brigadier, de Police ;
Bau Marius, Carabinier ;

Franco Robert, Carabinier ;
Roustan Joseph, Carabinier ;
Defino Michel, jardinier, gardien du Pavillon de Notre Principauté à l'Exposition Internationale des Arts décoratifs et industriels modernes de Paris.

ART. 3.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais, à Monaco, le vingt-deux janvier mil neuf cent vingt-six.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

N^o 409. **LOUIS II**
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO
Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE PREMIER.

La Médaille d'Honneur de Première Classe est accordée à :

M^{me} Durand, en religion Sœur Claire ;

M^{me} Goubet, en religion Sœur Cécile ;

de la Congrégation des Filles de la Charité de Saint-Vincent-de-Paul (Hôpital) ;

M^{me} Tadino, en religion Sœur Gabrielle ;

M^{me} Azaïs, en religion Sœur Louise ;

M^{me} Benoit, en religion Sœur Marie-Joseph ;

M^{me} Margat, en religion Sœur Marthe ;

de la Congrégation des Filles de la Charité de Saint-Vincent-de-Paul (Orphelinat) ;

M^{me} Vidal, en religion Sœur Hilarie ;

M^{me} Rivière, en religion Sœur Louise-Céline ;

de la Congrégation des Sœurs de Bon-Secours ;

M^{me} Rigal, en religion M^{me} Saint-Hilaire ;

M^{me} Mainvielle, en religion M^{me} Saint-Martial ;

M^{me} Meneuvrier, en religion M^{me} Sainte-Florence ;

M^{me} Salvat, en religion M^{me} Saint-Casimir ;

M^{me} Soulié, en religion M^{me} Saint-Valérien ;

M^{me} Faivre, en religion M^{me} Sainte-Dorothee ;

de la Congrégation des Religieuses du Saint-Enfant-Jésus, dites Dames de Saint-Maur.

ART. 2.

La Médaille d'Honneur de Deuxième Classe est accordée à :

M^{me} Jurquet, en religion Sœur Thérèse ;

de la Congrégation des Religieuses du Saint-Enfant-Jésus.

ART. 3.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre

d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais, à Monaco, le vingt-quatre janvier mil neuf cent vingt-six.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

DÉCISION SOUVERAINE

Par Décision Souveraine en date du 24 janvier 1926, S. A. S. le Prince a nommé M. Henri Bertrand Conservateur du mobilier du Palais.

AVIS & COMMUNIQUÉS

Le Gouvernement Princier porte à la connaissance du public que le timbre de 0 fr. 05 à l'effigie de S. A. S. le Prince Albert I^{er}, et les timbres, également à l'effigie du Prince Albert, de 0 fr. 50, 1 franc et 5 francs respectivement surchargés à 0 fr. 45, 0 fr. 75 et 0 fr. 85 seront retirés de la circulation le 1^{er} mars prochain.

ÉCHOS & NOUVELLES

La fête de Sainte Dévote, patronne de Monaco, a été célébrée, mardi et mercredi, conformément à la tradition chère aux habitants de la Principauté.

Mardi matin, une messe basse a été dite à l'église Sainte-Dévote en présence de M. le Maire de Monaco, de M. Th. Gastaud, Adjoint, des membres du Comité des Traditions locales, des Marguilliers, du Maître et du personnel du Port. Une éloquente allocution a été prononcée, à la fin de l'office, par M. le Chanoine Retz, Curé de la paroisse.

Puis, le clergé, suivi de l'assistance, s'est transporté sur le perron de l'église où a été chanté le *Libera me* et où M. le Curé Retz a donné l'absoute aux victimes de la mer.

Le soir, une foule compacte a assisté à l'embarquement traditionnel de la barque. S. A. S. le Prince Louis II, LL. AA. SS. la Princesse Héritière et le Prince Pierre, accompagnés par M. le Conseiller privé Fuhrmeister, Chef du Cabinet civil, et par M. Bord de Pierrefitte, Chambellan, ont assisté dans le chœur au Salut solennel du Saint-Sacrement, ainsi que S. G. M^{gr} Clément, Evêque de Monaco. Dans la nef on remarquait S. Exc. le Ministre d'Etat, M. le Président du Conseil National et les membres du Comité des Traditions locales.

Après la cérémonie religieuse, Leurs Altesses Sérénissimes accompagnées par le clergé paroissial et entourées des personnalités présentes, se sont rendues sur la place et ont Elles-mêmes mis le feu à la barque, au milieu du carillon des cloches, des salves d'artillerie, et au son de morceaux de circonstance joués par la Musique Municipale.

Hier matin, les salves d'artillerie ont marqué le début de la journée. Les navires ancrés dans le port et, dans la rade, le transatlantique *Franconia*, avaient arboré le grand pavois.

La grand'messe a été célébrée à 10 heures, en l'église cathédrale, par S. G. M^{gr} Clément, en présence de M^{gr} Ricard, Evêque auxiliaire de Nice, et du T. R. P. Abbé mitré de Lérins qui avaient pris place dans le chœur, en face du trône épiscopal.

S. A. S. le Prince Souverain a daigné assister à la cérémonie religieuse au premier rang de l'assistance où un fauteuil avait été disposé pour Son Altesse Sérénissime au milieu du transept. Le Prince était

accompagné par Son Chambellan, M. Bord de Pierrefitte.

Aux places réservées aux personnalités officielles, on remarquait : S. Exc. M. Piette, Ministre d'Etat ; M. Eugène Marquet, Président du Conseil National ; M. le Secrétaire d'Etat François Roussel-Despierre ; le Général Roubert et le Lieutenant-Colonel Alban Gastaldi, Aides de camp ; M. Labande, Conservateur des Archives du Palais ; M. Alexandre Médecin, Maire de Monaco ; M. Raoul Audibert, Premier Président, M. Maurel, Vice-Président, et les Conseillers à la Cour d'Appel ; M. Lagouëlle, Directeur du Contentieux ; M. Maurice Canu, Adjoint au Directeur des Relations Extérieures ; M. Detroye, Président, et les membres du Tribunal Civil ; M. Alex. Noghès, Trésorier Général ; MM. Palmaro, Administrateur des Domaines ; Jantet, Directeur, et la plupart des Professeurs du Lycée ; Lescarcelle, Receveur de l'Enregistrement ; le Comte de Serres de Mesplès, Capitaine, et le Lieutenant Kah, de la Compagnie des Carabiniers ; M. Mallet, Directeur, et M. Farine, Chef de la Sécurité Publique ; le Commandeur Frantz Bulgheroni, Président de la Colonie italienne ; la plupart des fonctionnaires des diverses Administrations de l'Etat, etc.

Le clergé paroissial et les membres des Congrégations occupaient les stalles du chœur.

Pendant la messe, la Maîtrise, sous la direction de M^{gr} Perruchot, Vicaire Général, a exécuté un beau programme de musique religieuse.

Dans l'après-midi, s'est déroulée, avec la solennité accoutumée, la procession des reliques de Sainte Dévote.

Sur la place du Palais, S. G. M^{gr} Clément, face à la résidence princière, a donné la bénédiction des reliques. La garde du Palais a rendu les honneurs ; les clairons des Boys-scouts sonnaient « Aux Champs ».

Sur le quai Albert I^{er}, d'une estrade tendue de draperies rouges, le T. R. P. Abbé mitré de Lérins a béni la mer, tandis que les Carabiniers, suivant la tradition, tiraient une salve de mousqueterie.

Une nouvelle bénédiction a été donnée, en l'église votive, par S. G. M^{gr} Ricard, Evêque auxiliaire de Nice.

M. Abel Bonnard, qui connut comme poète des débuts éclatants et qui a conservé la faveur du public lettré, est en même temps un chroniqueur subtil et délicat, un grand voyageur dont les notations pittoresques ont fait sensation, et un homme du monde averti.

Il était donc particulièrement désigné pour traiter l'attrayant sujet qu'il avait choisi : « La Mode ».

Il faudrait reproduire tout entière cette causerie, alerte et pénétrante, où le solide bon sens s'allia à la forme la plus spirituelle. Le trait vrai, mais parfois mordant, se para des grâces de la plus aimable courtoisie. Le conférencier ne s'adressait-il pas surtout aux femmes vouées par état aux impérieuses fantaisies, aux décrets inéluctables de cette souveraine changeante qu'est la Mode ? Elles passèrent devant nous, à tous les âges, en cheveux courts et en cheveux longs, aux allures de fées ou de garçons, vêtues — si peu — d'étoffes chatoyantes et sans durée, sous l'uniformité d'un costume où notre époque égalitaire ne sait plus séparer ni rang, ni classe sociale. Qu'ils sont loin de nous ces brocards de soie, dont la trame somptueuse bravait l'usure des années sur les épaules de nos arrière-grand-mères !

C'est par la Mode, fait éminemment social, que transparaissent les goûts, les tendances, l'âme d'une époque ; la nôtre exprime l'incohérence moderne ; elle nous entraîne au dehors, dans la rue, nous écarte de l'intérieur familial, nous soustrait aux bonheurs intimes ; nous vivons dans une atmosphère de courants d'air ; ses préceptes oublient ce qui sied et ses parures attardées sur certains âges féminins, déconcertent jusqu'au respect.

Dans les sciences, les arts, la littérature, la mode exerce son empire et impose ses théories, les

données qu'elle promulgue sont superficielles et fugitives ; nous ne permettons à rien de durer, de s'achever, de se faire ; nous n'allons plus au fond des choses ; nous n'ouvrons plus que des tendances, poussières d'or ou poussières de sable, que dissiperont les souffles de demain.

L'auditoire vivement intéressé par l'abondance et l'originalité des idées émises et par la forme brillante qui les paraît, a longuement applaudi le conférencier.

S. A. S. le Prince Pierre qui présidait la réunion, a exprimé à M. Abel Bonnard sa plus vive satisfaction et s'est entretenu quelques instants avec lui.

* * *

M. Pauchard, professeur au Lycée, a fait, mercredi soir, devant une salle comble, une très belle conférence sur « La France aux Antilles ». Comme toujours sa parole aisée et vivante, qui sait peindre, conter et expliquer, a eu le plus vif succès.

Après avoir décrit les Antilles, rappelé comment elles furent découvertes, indiqué les causes physiques du volcanisme et des ouragans qui dévastent fréquemment ces régions enchantées et raconté l'épouvantable catastrophe du 8 mai 1902, qui détruisit la ville de Saint-Pierre et ses 40.000 habitants, le conférencier fit l'histoire des luttes maritimes et coloniales dont ces îles furent le théâtre permanent pendant plus de deux siècles.

Au cours d'une causerie émaillée d'anecdotes et de jolis tableaux, il évoqua ces hardis marins normands, boucaniers et flibustiers, fondateurs au début du XVII^e siècle des premiers établissements français à la Guadeloupe, à la Martinique, en Haïti ; puis les intéressantes et énergiques figures du Père Labat, de l'Ordre des Dominicains, vrai moine guerrier du moyen âge ; de Victor Hugues, Marseillais, commissaire de la Convention à la Guadeloupe qu'il reprit aux Anglais, auteur d'un savoureux décret sur l'organisation du travail des plantations après l'émancipation des esclaves ; de Toussaint-Louverture, le Premier des Noirs, vainqueur des Anglais et des Espagnols, chef de la rébellion contre les Français ; de Dessalines, de Pétion, les libérateurs d'Haïti ; de Delgrès, le Toussaint-Louverture de la Guadeloupe, qui, vaincu par Richempanse, se fit sauter avec 400 de ses compagnons.

Le conférencier rappela que la Guadeloupe vit naître le général Dugommier, la Martinique l'impératrice Joséphine, Haïti le général Davy Dumas, père du grand romancier Alexandre Dumas, et aussi la créole qui fut l'Elvire de Lamartine.

Enfin, M. Pauchard décrivit une de ces splendides journées antiléennes qui déroulent de l'aurore au couchant la magie de leurs spectacles colorés, et il lit quelques beaux vers, amples et sonores, de poètes haïtiens qui ont célébré avec talent, dans un français très harmonieux et très pur, les perpétuels enchantements de cette magnifique nature.

De nombreuses projections de vues sur verre ont illustré le brillant exposé du conférencier. Deux films ont terminé très agréablement la soirée.

Le Tribunal Correctionnel, dans son audience du 19 janvier 1926, a prononcé les jugements suivants :

D. P.-C.-P., maître-nageur, né le 15 avril 1900, à Cabbé-Roquebrune (Alpes-Maritimes), sans domicile connu. — Violences et voies de fait et bris de clôture : trois mois de prison et 50 francs d'amende (par défaut).

M. J., retraité, né le 28 décembre 1873, à Monaco, y demeurant. — Ivrognerie : vingt-quatre heures de prison et 16 francs d'amende.

G. C., chauffeur, né le 17 juin 1899, à Montalenghe, province de Turin (Italie), demeurant à San Remo (Italie). — Infraction à la législation sur les automobiles : 100 francs d'amende.

G. C., manœuvre, né le 14 décembre 1906, à Sinalunga, province de Sienna (Italie), sans domicile fixe. — Vol et vagabondage : trois mois de prison.

P. M., maçon, né le 21 février 1904, à Gazzaniga,

province de Bergame (Italie), sans domicile fixe. — Vol et vagabondage ; trois mois de prison.

1° G. C., manœuvre, né le 14 décembre 1906, à Sinalunga, province de Sienne (Italie), sans domicile fixe ; 2° P. M., maçon, né le 21 février 1904, à Gazzaniga, province de Bergame (Italie), sans domicile fixe. — Vol : deux mois de prison chacun, prononcé la confusion de cette peine avec celle ci-dessus.

A. A.-J., sans profession, né le 9 octobre 1909, à Monaco, sans domicile fixe. — Vol : vingt-quatre heures de prison. Ordonné la confusion de cette peine avec celle prononcée le 11 janvier 1926.

S. D.-A., manœuvre, né le 5 mars 1905, à Monaco, y demeurant. — Vol : vingt-quatre heures de prison. Ordonné la confusion de cette peine avec celle prononcée le 11 janvier 1926.

LA VIE ARTISTIQUE

THÉÂTRE DE MONTE CARLO

Six personnages en quête d'un auteur.

Cette pièce est une conception d'une telle originalité qu'on peut avancer, sans crainte de se tromper, que jamais auteur dramatique n'en a imaginé et produit de pareille. Elle ne ressemble à rien de ce qu'on connaît.

Exécuté en dehors des règles, des données, des conventions proclamées indispensables pour « faire du théâtre », comme l'on dit, l'ouvrage si neuf de pensée, de texture et d'accent de M. Luigi Pirandello se recommande à l'attention et à la méditation par des qualités de tout premier ordre. L'œuvre est, certes, de nature à effaroucher et déconcerter ceux qui vont au spectacle pour revoir, sans cesse ni fatigue, des pièces établies et réalisées selon les rites centenaires, d'après les recettes usagées, et par la même occasion s'offrir la joie de ressasser à merci des banalités que, volontiers, ils prennent pour des opinions personnelles.

Pour développer, aux lieux de la rampe, les problèmes, voire les conflits psychologiques de la personnalité et de la conscience et les rendre accessibles à la compréhension du public, M. Luigi Pirandello a mis au service du fait métaphysique le fait dramatique. Sa pièce, comme tout ce qui touche au théâtre, tient de la chimère et de la réalité ; mais chimère et réalité, — ainsi que chez Hamlet, à la fois sensé et fou — sont à ce point mélangées qu'on en arrive à se demander où commence la vérité, où finit l'illusion. Il y a là une énigme qu'il est préférable de ne pas tenter de percer.

Le premier acte de *Six personnages en quête d'un auteur* se passe, de même que les deux autres actes d'ailleurs, en ce lieu bizarre et mystérieux, où s'élabore et s'illustre le mensonge théâtral, communément appelé : coulisses. Sur le plateau, vide de décors, où traînent ça et là quelques chaises et tables nécessaires au travail des répétitions, déambulent quelques *glabri histriones*. Ce ne sont pas des acteurs improvisés du genre des grotesques que l'on voit se démener dans *Le Songe d'une nuit d'été* ; ce sont des comédiens de métier, riant, jacasant, potinant, dansant en attendant la venue de leur directeur. Le patron arrivé, l'ordre se rétablit et chacun s'empresse de causer des choses se rapportant au labeur quotidien. M. Pirandello a fourni là un sommaire et divertissant croquis de l'intimité des coulisses. On va se mettre sérieusement à la besogne, lorsque surgissent six êtres vêtus de noir (deux femmes, deux enfants, un jeune garçon et un homme dans le plein de l'âge). Ces êtres, sont des « personnages » à la recherche d'un auteur capable de leur insuffler la vie scénique. Ils n'ont rien de réel, semble-t-il ; néanmoins, ils appartiennent à la réalité ; ils ont conscience de ce qu'ils sont et, aussi, l'ambition d'exister plus et mieux que beaucoup d'autres personnes. La foi qu'ils ont dans l'existence effective de leur personnalité est si entière, si absolue, qu'ils considèrent que les comédiens chargés de les interpréter ne font qu'essayer des masques, en changer, et ne sont que des fabricants d'illusion, alors qu'eux sont la réalité. Le personnage vit d'une vie individuelle et intense. Il est parce qu'il est. Et rien ne peut faire qu'il ne soit pas. Certes, il n'atteint pas aux splendeurs du type qui résume en lui toute une famille de caractères et d'esprits. Seulement, si le type est tous, le personnage est un. Et nulle atteinte ne doit être portée à son intégralité et à son unité.

L'apparition des « six » commence par étonner les acteurs et fige un moment leur blague coutumière. Le naturel ne tarde pas à reprendre le dessus et les rires s'échappent en fusées, pas longtemps cependant, car au

fur et à mesure que les « personnages », obéissant au démon qui les mène, justifiant leur raison d'être, se conformant à la logique de leur « moi », multiplient cris, pleurs et sanglots pour attendre, émouvoir, passionner et communiquer toutes les apparences de la consistance à un drame sombre, compliqué comme un mélo de Bouchardy dépourvu de romantisme — drame qui est la propre histoire des « personnages », — les acteurs, gens impressionnables s'il en fut, se laissent prendre au jeu. Dieu sait pourtant s'ils le connaissent ce jeu et s'ils en ignorent les ficelles ! Mais la fiction, dont ils subsistent et qui est leur élément, les tient. Bon gré malgré, il leur faut en subir la loi, incapables qu'ils sont de se soustraire à sa tyrannie. Mués en spectateurs, les acteurs ne sont-ils pas toujours d'une délectable ingénuité, tranchons le mot, de parfaits gobeurs ?

Le Directeur lui-même, abandonnant tout septicisme et toute gouaillerie, et entrevoyant un sujet de pièce dans le fatras d'horreurs dramatiques et tragiques mimées et hurlées par les « personnages », consent à être l'auteur anxieusement souhaité et cherché par les « six ». La scène est d'une belle ironie.

Le scénario improvisé est, immédiatement, mis en répétition. Mais les acteurs auxquels sont confiés les rôles, deviennent l'objet des critiques et des sarcasmes des « personnages » qui ne se reconnaissent pas en eux — le rêve et la réalité ne pouvant se comprendre. Et la pièce se poursuit, trouble et troublante, ballottée entre la vérité et la chimère. A la fin, la mort inattendue d'un « personnage » enfant dissipe l'illusion et remplace la pièce dans l'humanité et dans la réalité la plus terrible. Dans tout cela, comment faire le départ entre la vérité et le mensonge ?

Les conversations et dissertations, la psychologie et la philosophie occupent dans la pièce (principalement au troisième acte) une place importante, sinon capitale. M. Pirandello n'a pas négligé, au cours des actes, de noter les petites faiblesses de caractère et d'amour-propre des comédiens, gens assurément bons diables, mais facilement ombrageux et irritables. L'observation est malicieuse et spirituelle.

Nous n'essayerons pas d'en dire davantage, désespérant de pouvoir donner une idée à peu près exacte, d'une pièce, incontestablement admirable, débordante d'idées et qui, par la magnificence de ses subtilités et le raffinement de ses pensées, profondes et philosophiques, se dérobe à l'analyse. Bornons-nous à proclamer que rarement pièce a plus piqué notre curiosité, nous a procuré comparable jouissance d'art et causé satisfaction plus délicate, plus forte et plus complète.

Mme Ludmilla Pitoëff se montra sous un jour nouveau et fournit de son intelligence expressive une preuve digne d'être signalée et louée. A côté d'elle, son mari se dépensa sans compter. Les artistes à qui incombait la charge d'interpréter les divers rôles de l'ouvrage de M. Pirandello s'acquittèrent de leur tâche avec conviction, dévouement et adresse.

Indiscutable fut le succès des *Six personnages en quête d'un auteur*.

On ne badine pas avec l'amour.

Le souple, spirituel, fringant, clair, voluptueux, exquis et fortuné génie d'Alfred de Musset, où la passion conserve en ses cris les plus désordonnés, une adorable couleur poétique, où l'on ne sait quelle mystérieuse élégance se mêle aux déchirements du sanglot sans jamais en affaiblir l'intensité — ce génie d'une grâce ailée ne se manifesta pas seulement dans les inoubliables *Nuits*, dans *Namouna*, dans *Rolla*, dans les *Stances à la Malibran*, dans *la lettre à Lamartine*, dans *Lucie* et autres poèmes dont les vers

Frais comme le hasard, moins écrits que rêvés,

emplissent la mémoire de leur mélodie parfumée de jeunesse et d'amour. Il a doté le patrimoine théâtral de la France de pièces, regorgeant d'inventions, d'une vie si frémissante, d'une si éblouissante fantaisie, marquées au coin d'une telle personnalité, qu'il faut convenir que Musset ne mentait pas quand il se vantait de « boire dans son verre ». On est en droit de se demander si ce poète, aimé des Muses, chéri des Kharites, n'est pas tout simplement l'un de nos auteurs dramatiques les plus originaux parmi les plus originaux.

Dans ses comédies si pleines de lui-même, d'une si fine sensibilité, où le rire succède aux pleurs, où la légèreté, le bouffon et le dramatique marchent de compagnie, comédies, qu'enrichissent l'image-idée et la pensée-fleur, grandement oppressées d'inquiétude malade, embrasées de passions, incendiées d'esprit, comédies dans lesquelles, à travers la musique des mots, l'enchantement des phrases et l'harmonie des périodes, se perçoit le soupire humain, comédies regorgeant de tristesses et de joies, délicieusement osées, ayant une façon d'être, un accent, une saveur qui ne se rencontrent guère dans les comédies des écrivains les plus célèbres de notre pays, Musset, fort admirateur de Byron, ne pro-

cede de personne, si ce n'est de Shakespeare, dont il se tient, d'ailleurs, à une distance respectueuse.

Prenez toutes ses productions dramatiques, les plus vastes : *Lorenzaccio*, *On ne badine pas avec l'amour*, *le Chandelier*, *les Caprices de Marianne*, *la Coupe et les lèvres*, *Andrea del Sarto*, *les Marrons du feu*, *Il ne faut jurer de rien* ; les plus fragiles : la chaste et adorée *Barberine*, le spirituel et fantasque *Fantasio*, *Carmosine*, *Bettine*, *Louison*, *A quoi rêvent les jeunes filles* ; les proverbes d'un prix rare : *Un Caprice*, *Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée*, *On ne saurait penser à tout...* Quelle variété étonnante ! En ces œuvres, l'écrivain semble laisser son inspiration flotter à l'aventure ; mais, sous une apparente nonchalance, une volonté veille. L'observation est exacte, observation saupoudrée de fantaisie, d'ironie voltigeante que renforcent un sens aigu et une amère et désabusée philosophie de la vie — et combien juste l'expression, magnifique l'image, éloquent et divin le langage !

Laertes dit d'Ophélie : « La rêverie, l'affliction, la passion, l'enfer lui-même, elle change tout en charme et en grâce. »

On peut en dire autant de Musset.

Ses pièces paraissent avoir été écrites en l'instant béni de l'année, tout de renouveau et de sourire,

Où le muguet sauvage ébranlant ses clochettes
A réveillé l'amour endormi dans les bois,

tant la poésie qui les pare exhale un frais arôme de lilas et de bourgeons venant d'éclorre.

Elles font fi du commun métier et de ses petits miracles ; elles affectent le dédain des formules, sont construites en dehors des règles, délibérément réfractaires aux vulgaires exigences des modes. Aussi, en raison de leur impertinente audace, du sans gêne de leur jolie immoralité, de leur précieuse texture, de leur nette signification d'art, les compétences reconnues les proclament-elles injouables. Il fut entendu que « ce n'était pas du théâtre. » C'était à qui, parmi les Aristarques, nierait leur solidité, leur intérêt scénique et leur valeur. Ceci se passait à l'époque des plus retentissants triomphes de Scribe, carcassier sans rival, incontestablement le plus habile, le plus stupéfiant inventeur de petites machines théâtrales à l'eau tiède qui ait jeté sur l'art dramatique de notre pays un immense rayon de gloire.

On répéta, on clama si bruyamment que les pièces de Musset étaient impossibles, que le poète, désespérant de leur réussite « aux chandelles », se décida à en publier le plus grand nombre en volume sous le titre de *Spectacle dans un fauteuil*, indiquant par là qu'il se désintéressait de leur destin scénique et qu'il se résignait à son sort. Musset, n'avait qu'une parenté assez éloignée avec ces auteurs qui, à l'exemple de Collot d'Herbois, sont, comme le pélican, prêts à s'ouvrir les veines pour l'existence de leurs enfants.

Les Comédies de Musset, ayant subi les injustices et les cruautés auxquelles les plus beaux ouvrages sont soumis de toute éternité et la roue de la fortune ayant tourné, il arriva que l'admiration remplaça la froideur. Depuis pas mal d'années déjà, et chaque jour davantage, ces pièces, déclarées injouables et impossibles, sont unanimement appréciées et exaltées. On les cite comme des modèles ; elles sont devenues classiques. L'élite et la foule en font leurs délices. Elles sont aujourd'hui l'objet d'un véritable culte. Ce qui prouve jusqu'à l'évidence que les préférences du public sont notoirement instables, et que c'est, surtout, quand il s'agit d'œuvres de théâtre qu'il ne faut jurer de rien.

La Comédie : *On ne badine pas avec l'amour* peut être considérée comme une des plus curieuses, des plus fortes, des plus humaines et des plus complètes œuvres de Musset. Elle ne pâlit pas à côté de *Lorenzaccio* et du *Chandelier*. C'est sans conteste, la comédie du chantre des *Nuits* qui frise de plus près le chef-d'œuvre. Qui sait même si ce n'est pas un authentique chef-d'œuvre ?

S'inspirant de l'antiquité, Musset fait débiter sa comédie sur le ton du poème bachique. Il introduit le chœur dans la modernité de son sujet. Il s'en sert de la façon la plus poétique, et avec discrétion, pour annoncer l'arrivée de Blazius et de dame Pluche, pour se rejouir des bombances qu'il prévoit, pour donner, en une série de phrases savoureuses et colorées une idée ultra-comique de la goinfrie et de l'ivrognerie des deux exorbitants cistres Braidaine et Blazius, pour mêler son touchant attendrissement au plaisir du retour de Perdican. Dès que l'action est engagée, ouverte l'ère des crises psychologiques, il disparaît de l'intrigue. Qu'aurait fait le chœur dans une étude, des inconséquences de l'amour, des troubles, des désordres, voire des crimes, qu'elles engendrent et qui en sont fatalement la suite ?

Dans *On ne badine pas avec l'amour*, où les incomparables grâces de la forme masquent les brutalités du fonds, la vérité fait rage. La gentille Rosette — humble fleur de campagne encore toute humectée des perles de la rosée aurorale —, prise dans la tourmente du conflit passionnel, est broyée sans merci. Cette enfant naïve et

douce est la victime innocente de la bourrasque qui emporte Perdican et Camille dans un tourbillon de furieux orgueil et de folles contradictions amoureuses.

« Quel songe avons-nous fait, Camille, dit Perdican avant la catastrophe qui clôt la pièce ? Quelles vaines paroles, quelles misérables folies ont passé comme un vent funeste entre nous deux ! Lequel de nous a voulu tromper l'autre ? Hélas ! cette vie est elle-même un si pénible rêve ! pourquoi encore y mêler les nôtres ? O mon Dieu ! le bonheur est une perle si rare dans cet océan d'ici-bas ! Tu nous l'avais donné, pêcheur céleste, tu l'avais tiré pour nous des profondeurs de l'abîme, cet inestimable joyau ; et nous, comme des enfants gâtés que nous sommes, nous en avons fait un jouet. Le vert sentier qui nous menait l'un vers l'autre avait une pente si douce, il était entouré de buissons si fleuris, il se perdait dans un si tranquille horizon ! il a bien fallu que la vanité, le bavardage et la colère vinssent jeter leurs rochers informes sur cette route céleste, qui nous aurait conduits à toi dans un baiser ! Il a bien fallu que nous fissions du mal, car nous sommes des hommes. »

De cette comédie poétique, fantaisiste et réaliste, dans laquelle les personnages vivent d'une vie trépidante, pleine de malentendus et de soubresauts inattendus, où l'orgueil se joue sans pitié de deux cœurs qui se cherchent, se renient, s'appellent, pour, quand ils se comprennent enfin, être brisés par l'implacable sort et à jamais condamnés au remords ; de cette comédie le théâtre contemporain est largement tributaire. On n'a pu prendre à Musset sa langue unique. Ça c'est défendu. Mais on s'est copieusement inspiré de lui. Pour peu qu'il vous en chaille, examinez la production théâtrale des trente dernières années et vous vous convaincrez que l'influence exercée par le maître auteur du *Chandelier*, de *On ne badine pas avec l'amour* et des *Caprices de Mariamne* n'est pas négligeable.

On ne badine pas avec l'amour est un des plus étincelants joyaux du répertoire de la Comédie-Française. Sans cesse on joue cet ouvrage de haut parage et de fière venue. Sa renommée, désormais établie, n'a plus à redouter d'éclipse. Perdican, Camille, Rosette sont familiers à tous. On les aime. L'humanité et la poésie de leur type ne laissent personne indifférents. Si l'on cherchait une explication de la faveur dont ils jouissent généralement, peut-être la trouverait-on dans ces lignes de Chamfort : « Les personnages en qui nous voyons nos faiblesses ont plus de droit sur nos cœurs et sont plus proches de nous que les autres ? »

De la partition, que Saint-Saëns crut, dans une heure d'erreur, devoir infliger au chef-d'œuvre de Musset, mieux vaut ne pas parler ; elle n'ajoutera aucun fleuron à la couronne de gloire du compositeur du *Déluge* et de *Samson et Dalila*. Au reste, on ne met pas en musique une pièce de Musset — le poète ayant pris la sage précaution de doter de mélodie et d'orchestrer lui-même ses vers et sa prose.

Le rôle de Perdican a permis à M. André Brulé de déployer les brillantes qualités qui l'ont placé au premier rang parmi les comédiens dits du Boulevard. Il s'est montré très à son avantage dans le personnage de Musset, où son élégance, sa grâce et son habileté firent merveille. On ne lui ménagea pas plus les applaudissements qu'à M^{lle} Mary Bell, artiste à l'aurore de la carrière, qui a trouvé moyen dans le rôle hérissé de difficulté de Camille de tirer adroitement son épingle du jeu.

M^{lle} Josette France fut une aimable Rosette et M^{me} Glineur une dame Pluche trop poussée à la charge. Les autres rôles avaient pour titulaires MM. Séverin, Danvillier et Stacquet.

Bravos et applaudissements firent rage pendant les trois actes de *On ne badine pas avec l'amour*.

Gringoire.

Rien de plus ravissant que cette comédie en un acte et deux ballades, écrite dans une langue imagée, spirituelle et parfumée de grâce, où la gaieté brille comme un feu de joie, où un prestigieux assembleur de rimes exalte en prose, à l'aide de phrases et de mots aussi sonores que choisis, le rôle et la personne du poète.

Dans *Esopé*, la *Pomme*, le *Feuilleton d'Aristophane*, *Riquet à la houppe*, le *beau Léandre*, les *fourberies de Nérine*, la *femme de Socrate*, le *Baiser* et dans *Florise*, les lyriques, enthousiastes et merveilleuses qualités, qui distinguent le magique talent de Théodore de Banville, sont mises en lumière éclatante ; en aucune de ces œuvres divinement ouvrées elles ne s'affirment avec plus de délicatesse et de perfection que dans *Gringoire* — charmant poète des temps moyenâgeux à l'âme ingénue, passant ses journées les yeux dans les étoiles et les pieds dans la boue, à peine vêtu, sans cesse exposé aux intempéries et aux morsures du froid, empruntant l'aumône et, si constamment affamé, qu'à l'exemple du personnage célèbre d'un romain Espagnol, il faisait maigrir les jambons rien qu'en les regardant.

C'est cet impénitent miséreux n'ayant jamais un sol, mais en possession d'un incalculable trésor de rêve que Banville choisit pour être le héros de sa pièce et démontrer, une fois de plus, que l'amour ne regarde pas à la richesse et ne fait qu'une bouchée des plus inextricables difficultés lorsqu'il lui plaît de triompher.

Dans la comédie de la manière artiste du Maître des *Odes funambulesques*, entre Louis XI, outrageusement diffamé par l'histoire, vilipendé par la légende, ridiculisé dans les romans, — ce qui n'empêche pas ce monarque chétif d'aspect et de mine chafouine d'être l'un des plus grands rois que la France ait eus et dont elle ait raison de s'enorgueillir ; entre Olivier le Daim de sinistre mémoire et Simon Fournier, bourgeois de la bonne ville de Paris ; entre la fraîche Loyse et l'avisée Nicole, le malingre et malchanceux Gringoire ne fait pas si piètre figure que cela. Ayant réussi, au début de l'acte, en récitant la *ballade des pendus*, à fâcher Louis XI et à compromettre sa vie, le poète répare sa bétise et assure son bonheur en débitant à Loyse avec une troublante sensibilité, une émotion grandement communicative et une éloquence chaleureuse et entraînant la *Ballade des pauvres gens*.

La poésie comme la lance d'Achille guérit le mal qu'elle a fait. Gringoire sort vainqueur de la lutte engagée entre la pauvreté et l'amour. Ainsi est proclamée la suprématie de l'homme d'imagination et de chimère ; ainsi Banville prouve que rien ne résiste à la toute puissance de la poésie.

Quel autre qu'un poète pouvait avoir l'idée de la Comédie de *Gringoire* et qui mieux qu'un poète eût été capable d'embellir la succession des scènes du bijou scénique qu'est *Gringoire*, de la caresse d'un verbe plus délicieux où les mots

Sont brillants et parés comme au jour d'une fête ?

Joué par M. André Brulé, très excellent Gringoire, et par M^{lle} Mary Bell, adorable Loyse, qu'entouraient MM. Severin, Louis XI replet et de belle santé, Danvilliers, Stacquet et M^{me} Irène Glineur, le ravissant caprice théâtral de Théodore de Banville bénéficia des plus chères faveurs du public. A. C.

Etude de M^e ALEXANDRE EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un contrat reçu par M^e Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le quinze décembre mil neuf cent vingt-cinq, dont expédition transcrite au Bureau des Hypothèques de Monaco, le neuf janvier suivant (1926), vol. 205, n^o 10, a été déposée, ce jourd'hui même, au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté ;

M. Pierre-Siméon CHAULET, ancien négociant, propriétaire, et M^{me} Marie-Léonie REVEL, son épouse, demeurant ensemble à Poucheret, commune de Vebret (Cantal), ont cédé, à titre d'échange :

A M. Thaddeus ARATHOON, rentier, demeurant villa Primerose, 8, boulevard d'Italie, à Monte-Carlo, époux de M^{me} Mary-Repsemi JOHN ;

Une propriété dénommée *Villa Mimosu*, sise lieu dit Les Moulins, à Monte-Carlo (Principauté de Monaco), composée d'une maison à usage d'habitation élevée d'un étage sur rez-de-chaussée, et du terrain qui l'entoure, ce dernier en nature de jardin et entièrement clos de murs, ensemble les droits de passage et d'accès au dit immeuble ; cette propriété, d'une superficie de six cent quatre-vingt-dix mètres carrés soixante-quinze décimètres carrés environ, est portée à la matrice cadastrale sous le n^o 91 p. de la section E, et confine, dans son ensemble : du nord-est, un passage ou escalier sur lequel l'immeuble échangé a son entrée principale, lequel escalier prend naissance sur le boulevard des Moulins ; du nord-ouest, la propriété Hartley, ancienne propriété Weber ; du sud-est, la propriété de la Société des Bains de Mer (M. Arathoon co-échangiste) ; du sud-ouest, le Domaine de Son Altesse Sérénissime le Prince de Monaco et la propriété Valentin (mur mitoyen avec cette dernière) ;

Et, en contre-échange, M. ARATHOON a cédé à M. et M^{me} CHAULET :

Une villa située quartier de Saint-Roman, à Monte-Carlo (Principauté de Monaco), appelée *Villa Verte*, élevée d'un étage sur rez-de-chaussée et sous-sol,

ensemble le terrain sur lequel elle repose et qui en dépend, porté au plan cadastral sous les nos 263 p. et 264 p. de la section E, confinant, dans son ensemble : vers le sud-est, au boulevard d'Italie ; vers le sud-ouest, à la villa Rouge, propriété de M. Vallée, mur mitoyen ; vers le nord-ouest, à l'avenue Saint-Roman ; et, vers le nord-est, à la villa Bleue, propriété de M. Deleuze, aussi mur mitoyen.

Cet échange a eu lieu moyennant une soulte de trois cent cinquante mille francs à la charge de M. Arathoon, ci..... 350.000 fr.

Pour l'exécution de ce contrat, domicile a été élu, par les parties, à Monaco, en l'étude de M^e Eymin, notaire soussigné.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre, sur les immeubles échangés, des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois de ce jour, à peine d'être déchues de tous droits.

Monaco, le vingt-huit janvier mil neuf cent vingt-six.

Pour extrait :
(Signé :) ALEX. EYMIN.

Cession de Fonds de Commerce (Première Insertion.)

Suivant acte sous seing privé, en date à Monaco du 13 janvier 1926, enregistré, M^{me} CAPPANELLI Amabilia, épouse Jean BENEDETTI, a vendu à M^{me} Maria TRINCHERO, épouse de M. Séraphin ZONNINO, le fonds de commerce d'épicerie et comestibles, sis à Monaco, 30, rue Comte-Félix-Gastaldi.

Oppositions, s'il y a lieu, dans les délais légaux, entre les mains de l'acquéreur.

Cession de Fonds de Commerce (Première Insertion.)

Suivant acte sous seing privé, en date à Monaco du 11 décembre 1925, M. Louis-Alexandre RUTARD a vendu à M. Joseph CONSAVELA, le fonds de commerce d'épicerie et comestibles, sis boulevard d'Italie, n^o 17.

Les créanciers de M. Rutard, s'il en existe, sont invités à faire opposition entre les mains de l'acquéreur, au fonds vendu, dans les délais légaux.

Cession de Fonds de Commerce (Première Insertion.)

Suivant acte sous seing privé, en date à Monaco du 15 janvier 1926, enregistré, M. Robert CHAUVET et M^{me} Fernande PINON, son épouse, commerçants, demeurant à Paris, 24, rue des Clays, ont acquis de M. Léon EPALLE, commerçant, demeurant à Monte-Carlo, boulevard des Moulins, n^o 30, un fonds de commerce de parfumerie, maroquinerie, etc., exploité au boulevard des Moulins, n^o 30, connu sous le nom de *Marcelline*.

Les créanciers, s'il en existe, doivent faire opposition entre les mains de l'acquéreur, au fonds vendu, dans les délais légaux.

Premier Avis

M. SCLAVI Edouard, cocher, a vendu à M. COSTA-MAGNA Louis, demeurant rue Bellevue, maison Rebaudengo, Beausoleil, un équipage et voiture de place n^o 60.

Faire opposition, s'il y a lieu, dans les délais légaux, entre les mains de l'acquéreur.

AVIS

M. E.-E. HARRIS, antiquaire à Beaulieu, n'est pas responsable des dettes contractées par sa femme Maud-Lily HARRIS, demeurant, 14, rue Comte-Félix-Gastaldi, à Monaco.

AVIS

Les créanciers de M^{lle} Julie, dite Jeanne FAMY, dénommée Jeanne DEMAY, célibataire majeure, en son vivant rentière, demeurant à Monaco, 3, ruelle Sainte-Barbe, chalet du Soleil, où elle est décédée le 26 janvier 1925 — dont la succession a été déclarée vacante par jugement du Tribunal Civil de Première Instance de Monaco, en date du 30 juillet 1925, enregistré — sont invités à produire leurs titres de créance au curateur soussigné, dans la huitaine à dater de ce jour.

Monaco, le 28 janvier 1926.

J.-B. MARIN, curateur,
au Greffe de la Justice de Paix.

SOCIÉTÉ DU MADAL

Siège à Monaco

AVIS DE CONVOCATION

L'Assemblée Générale ordinaire des Actionnaires convoquée pour le 30 octobre 1925, n'ayant pu avoir lieu faute de *quorum*, Messieurs les Actionnaires sont convoqués en une deuxième Assemblée Générale ordinaire, pour le lundi 15 février, à trois heures de l'après-midi, au Siège de la Société, à Monaco.

ORDRE DU JOUR :

Rapport du Conseil d'Administration et des Commissaires des Comptes pour 1924 ;
Approbation des Comptes de l'Exercice 1924 ;
Affectation du résultat de l'Exercice 1924 ;
Nomination des Commissaires des Comptes pour l'Exercice 1925 ;
Questions diverses.

Conformément à l'article 32 des Statuts, Messieurs les Actionnaires qui voudront assister à l'Assemblée sont priés de déposer leurs titres ou un certificat de dépôt de titres dans une banque, avant le 6 février 1926, au Siège de la Société, à Monaco.

Le Conseil d'Administration.

Les Grandes Stations P.-L.-M. de Sports d'Hiver

Le Revard (1500^m) sur Aix-les-Bains.

La grande station française de sports d'hiver, à 9 heures de Paris, rapides de jour et de nuit, toutes places de luxe.

Service de correspondance à Aix-les-Bains entre les gares P.-L.-M. et Revard.

Chemin de fer à crémaillère d'Aix au Revard (trajet 1 heure).

Pisté de luge et terrains de ski.

Grandes courses en ski, à travers les champs de neige ondulés (1.450^m à 1.550^m), parsemés de forêts, qui forment le plateau du Revard.

Grande patinoire de 4.000^m — Curling.

Grand tremplin de saut.

Hôtels et Restaurants P.-L.-M. du Revard, entièrement transformés. Tout le confort.

Nombreux concours de fêtes sportives pendant la saison.

Grande semaine de sports d'hiver — 1^{er} au 7 février 1926 — avec courses de ski, de luge, tournoi de curling, épreuves de hockey sur glace, concours de saut au tremplin du Col des Ebats, courses de vitesse et de fond sur patinoire. Epreuves dotées de nombreux prix.

Le Cachet de Paris

Le Cachet de Paris a augmenté considérablement le nombre de ses modèles de choix, élégants et pratiques. Le prix du numéro est 3 fr. 50.

L'abonnement qui complète cette forte documentation par quatre aquarelles et un patron découpé dans chaque numéro mensuel est de :

Paris, Seine et Seine-et-Oise... 39 fr.
Province..... 40 »
Etranger..... 50 »

Pour s'abonner, écrire à MM. F. Lambert, 72, boulevard de Sébastopol, Paris (3^e).

ÉLECTRICITÉ

Téléphone 2.12

APPLICATIONS GÉNÉRALES

G. BARBEY

Maison Principale SPRING PALACE 33, boul. du Nord
Magasin d'Exposition MONTE CARLO VILLA SAN-CARLO 22, boul. des Moulins



Minerva

Le plus moderne, le plus complet des Journaux consacrés à la femme.

12, 16, 20, 24 et 28 pages, format des grands Quotidiens, tirées en héliogravure et en typographie.

10.000 lignes de texte inédit, 120 clichés photographiques, 1 Roman inédit, 2 nouvelles, de nombreux concours.

Le numéro

0 fr. 60

2, Rue de Clichy, 2 - Paris.

F. FOUSSARIGUES
Directeur général

ASSURANCES

Incendie - Vie - Accidents - Vol

L. PERUGIA

Direction : Place Cassini, NICE

L'Abeille

Compagnie anonyme d'assurances à prime fixe, contre l'incendie.

La Foncière

LA C^{ie} LYONNAISE
D'ASSURANCES MARITIMES
RÉUNIES.

Comp^{te} d'assurances contre les risques de transports par terre et par mer. Assurances des transports-valeurs. Assurances contre les risques de voyages dans le monde entier. Assurances contre le vol.

La Préservatrice

C^{ie} Assurances contre les accidents de toute nature : automobiles, chevaux et voitures, tramways, fêtes publiques, tirs, feux d'artifice, bris des glaces. Responsabilité civile des entrepreneurs.

Agent pour la Principauté de Monaco et Beausoleil

J.-B. FARAUT 6, avenue de la Gare, Monaco
et
Villa Le Vallonnal, Beausoleil.

L'ARGUS DE LA PRESSE publie une nouvelle édition de NOMENCLATURE des journaux en langue française paraissant dans le monde entier. C'est un travail méthodique et patient, qui contient plus de 5.000 noms de périodiques, en même temps qu'il rend hommage à la Presse Française.
* 37, rue Bergère, Paris (IX^e).

Chemins de Fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

Agenda P.-L.-M. pour 1926.

L'Agenda que la C^{ie} P.-L.-M. publie chaque année constitue non seulement un ouvrage d'un réel intérêt artistique, mais il est aussi le bréviaire du bon voyage. Il est très recherché par les gens qui se déplacent et son succès va grandissant d'année en année.

L'édition 1926, qui est sur le point d'être épuisée, sera bientôt introuvable. Les personnes qui désirent se la procurer sont invitées à la demander sans retard au Service de la Publicité P.-L.-M., 20, boulevard Diderot, à Paris, qui la leur expédiera, à domicile, à réception d'un mandat-poste de 9 francs pour la France et 12 francs pour l'étranger.

APPAREILS et PLOMBERIE
SANITAIRES

Henri CHOINIÈRE

18, Boulevard des Moulins

MONTE CARLO

TÉLÉPHONE : 0-08

FUMISTERIE — CHAUFFAGE CENTRAL

Distribution d'Eau chaude.

BULLETIN DES OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^r Vialon, huissier à Monaco, en date du 28 novembre 1924. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 3359.

Exploit de M^r Vialon, huissier à Monaco, en date du 6 janvier 1925. Vingt et une Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 4804, 6887, 6888, 9351, 18239, 18240, 29091, 51055, 59975 à 59977, 75106, 85197, 93655, 93657, 98068, 98069, 100931, 133953, 137994, 151796 ; et Quatre Cinquièmes d'Actions de la même Société, portant les numéros 3467, 26297, 58592, 315963.

Exploit de M^r Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 16 février 1925. Trois Actions de la Société Anonyme de l'Hôtel de Paris à Monte Carlo, portant les numéros 8744, 8745 et 8843.

Exploit de M^r Vialon, huissier à Monaco, en date du 31 mars 1925. Trois Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 52975, 52976 et 52977.

Exploit de M^r Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 10 juin 1925. Deux Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 44160 et 53827.

Exploit de M^r Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 2 septembre 1925. Cinquante Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n^{os} 2071, 2905, 3136 à 3139, 20154, 22556, 26087, 29075, 34215, 39130, 43200 à 43202, 43523 à 43528, 46639, 46640, 49841, 50421, 50422, 50954 à 50956, 53011, 53225, 53882, 56337, 58339, 59190, 62172 à 62174, 62835 à 62839, 62857, 62858, 63542, 84287, 85350, 87924 et 87925.

Exploit de M^r Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 2 novembre 1925. Un livret de petit dépôt au porteur de la Banca Commerciale Italiana (France), portant le n^o 888.

Exploit de M^r Vialon, huissier à Monaco, en date du 20 novembre 1925. Une Action de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 17043 ; et neuf Cinquièmes d'Actions de la même Société portant les numéros 22191, 28961, 28962, 33712, 38949 à 38951 inclus, 38961, 55089.

Mainlevées d'opposition.

Exploit de M^r Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 14 avril 1925. Dix Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 5883, 15958, 54910, 56465, 303045 à 303047, 303193 à 303195.

Exploit de M^r Charles Soccal, huissier à Monaco, en date du 8 juillet 1925. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 21394.

Exploit de M^r Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 18 septembre 1925. Trois Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 45286, 311363 et 6512.

Exploit de M^r Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 18 septembre 1925. Dix Coupons d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 514, 3074, 21940, 26004, 41939, 42262, 45250, 47796, 49476 et 49583.

Titres frappés de déchéance.

Néant.